COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Document prévu par l’article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales

Budget primitif 2026 : présentation synthétique

Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 300 000 €	2 100 000 €
Recettes	7 300 000 €	2 100 000 €

D’où vient l’argent

Fiscalité locale 48 %, dotations de l’État 27 %, participations (CAF, Région, Département) 15 %, usagers 10 %.

À quoi il sert

Petite enfance et jeunesse 24 %, piscine et équipements 16 %, médiathèques 9 %, économie et tourisme 11 %, administration générale 19 %, reversements aux communes 21 %.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : ce document est inventé.